

du 1^{er} au 7 avril

PARTICIPEZ
à la **semaine**
du **Développement**
durable

sous le signe de la transition énergétique

Le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) est un enjeu phare pour l'Île-de-France. Il permettra de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre du territoire, ces énergies n'étant pas (ou très faiblement) carbonées. Ainsi, l'amélioration du mix énergétique est un levier d'action essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ce, dans chaque secteur (bâtiment, transports, industrie, etc.).

En 2009, le bilan de la production d'énergies renouvelables et de récupération est estimé à 13 000 GWh/an soit 5 % de la consommation d'énergie du territoire. Cette production peut être plus que doublée à l'horizon 2020 étant donné les **potentiels importants existant en région**.

- Les **énergies de récupération** doivent être valorisées en priorité pour alimenter les réseaux de chaleur. La chaleur peut être récupérée à partir des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM), des centrales de production d'électricité, des data centers ou encore des eaux usées.
- Le développement de la **géothermie** pourra s'appuyer sur les potentiels des nombreux aquifères de la région, qu'ils soient superficiels, intermédiaires ou profonds. Cette ressource peut être valorisée massivement par des pompes à chaleur ou au sein des réseaux de chaleur.
- La **biomasse**, disponible sous plusieurs formes (bois, déchets non souillés, bois forestier, paille), constitue un gisement important à développer pour en assurer une mobilisation optimale, en particulier à travers les réseaux de chaleur. Pour autant, l'utilisation de la biomasse individuelle avec des équipements performants, pour minimiser son impact sur la qualité de l'air, est envisageable.
- Le **Schéma Régional Eolien (SRE)**, annexé au SRCAE, établit la liste des communes situées en zone favorable pour étudier la faisabilité de projets éoliens. Ces dernières ont été définies en tenant compte des gisements de vent, mais aussi des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux.
- La méthanisation de déchets organiques en vue de générer du **biogaz** valorisable sous forme de chaleur, d'électricité ou par une injection directe dans le réseau gaz fait l'objet d'une étude de potentiels. Aujourd'hui peu exploitée, elle constitue un enjeu majeur à horizon d'ici 2020 et plus encore à l'horizon 2050.
- L'**énergie solaire** présente des perspectives de développement à moyen et long termes sur les bâtiments et les surfaces déjà artificialisées pour produire de l'électricité (solaire photovoltaïque) ou de la chaleur (solaire thermique).

La **cogénération** offre également des perspectives intéressantes pour la région. Grâce au parc actuel, l'énergie primaire économisée est de 1000 GWh chaque année, ce qui représente la consommation de 86 000 logements.

Le développement du chauffage urbain (réseaux de chaleur) est l'enjeu prioritaire et stratégique pour mobiliser les ENR&R disponibles sur le territoire. Compte tenu de la forte densité urbaine de l'Île-de-France, un maillage plus serré des réseaux de chaleur se justifie sur le plan énergétique, économique et environnemental.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

OBJECTIFS

La production d'énergies renouvelables et de récupération distribuées par les réseaux de chaleur et de froid

L'objectif prioritaire et stratégique du SRCAE, pour permettre une valorisation à grande échelle des énergies renouvelables et de récupération sur les territoires, passe par le développement du chauffage urbain. Deux directions parallèles doivent être suivies à cet effet. D'une part, des orientations visent à stimuler et à renforcer le développement des réseaux de chaleur par densification, extension de réseaux existants ou création de nouveaux réseaux. Les collectivités territoriales, qui ont la compétence en ce qui concerne la distribution de chaleur, ont un rôle fondamental à jouer en la matière. D'autre part, il convient d'assurer l'essor des différentes filières pouvant être valorisées par les réseaux de chaleur (énergies de récupération, géothermie, biomasse).

L'intégration des énergies renouvelables au bâtiment

Outre les réseaux de chaleur, les bâtiments sont également propices au développement des énergies renouvelables. L'installation de pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques performantes doit être encouragée. Le développement des énergies solaires devra se faire prioritairement par des projets intégrés au bâti afin de limiter la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols. Enfin, l'usage du bois domestique par des systèmes individuels ou collectifs est également prévu avec une attention particulière quant à leurs impacts sur la qualité de l'air.

Pour l'ensemble de ces filières, un accompagnement sera nécessaire afin de professionnaliser les pratiques et d'améliorer la qualité et la durabilité des installations afin de gagner la confiance des consommateurs.

Le développement d'unités de production d'énergies renouvelables électriques et de biogaz

Les collectivités territoriales situées en zone favorable auront un rôle majeur à jouer sur leurs territoires pour le développement de l'éolien. En outre, le développement des connaissances locales sur les potentiels de production de biogaz est incontournable en complément des études à l'échelle régionale.

Les potentiels d'énergies renouvelables et de récupération mobilisables à l'horizon 2020 permettent de multiplier par deux la production actuelle. En considérant les efforts conjugués sur l'efficacité énergétique, cela permettrait de couvrir 11 % de la consommation en 2020. Cette valeur n'atteint pas l'objectif national de 23 %, il n'en demeure pas moins ambitieux pour chaque filière au regard des caractéristiques du territoire francilien. Celles-ci limitent, en effet, le développement de certaines énergies renouvelables comme l'hydraulique ou l'éolien par rapport à d'autres régions.